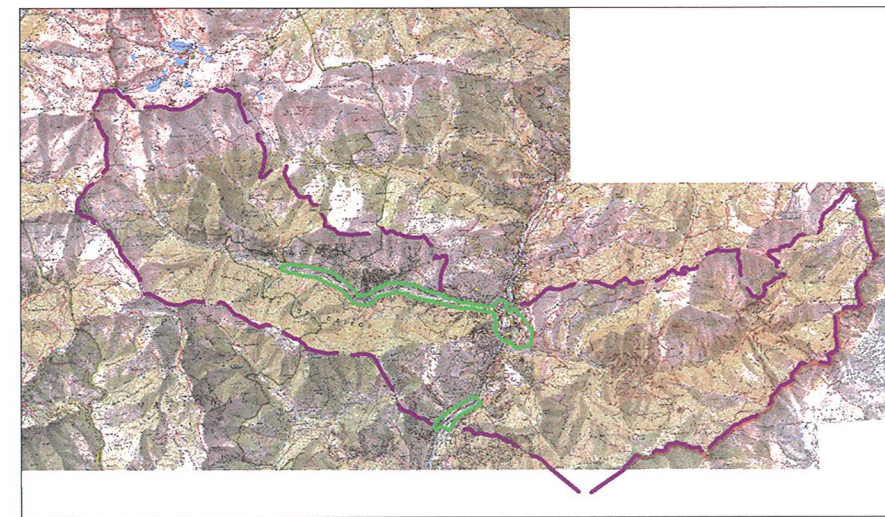




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

3.1c

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES COMMUNE DE SAORGE



Plan de zonage Phénomènes Torrentiels (Hors Roya)

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRM-D 3141

Gérard GAVORY

Gérard GAVORY

Fond cadastral

Agrandissement du secteur urbanisé ouest

Echelle : 1/5 000

Janvier 2013

PRESCRIPTION DU PPRN : arrêté du 20 MARS 2008 modifié par l'arrêté du 14 JUIN 2010

ENQUÊTE DU : 3 Août 2012 AU : 3 Septembre 2012

APPROBATION DU PPRN : 25 FEV. 2013

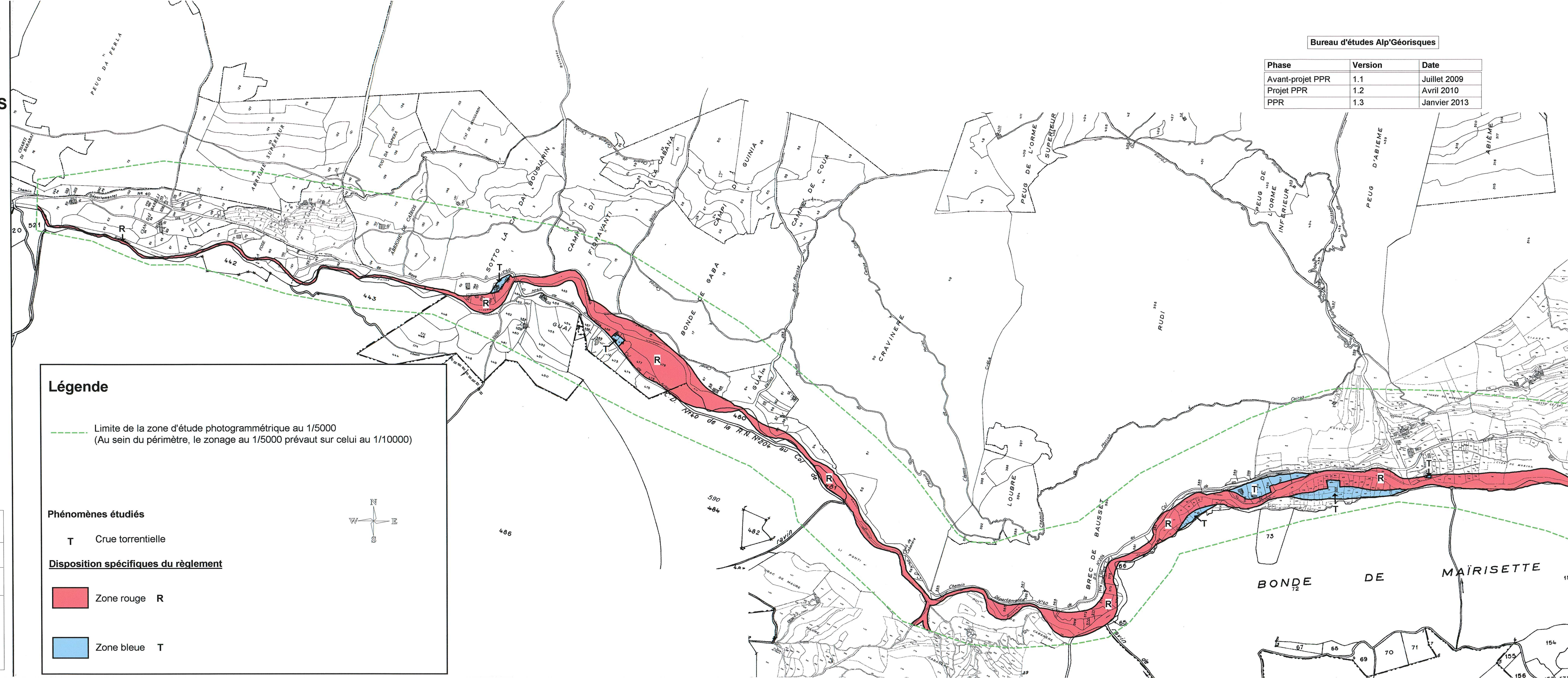
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE EAUX ET RISQUES



Bureau d'études Alp'Géorisques

Phase	Version	Date
Avant-projet PPR	1.1	Juillet 2009
Projet PPR	1.2	Avril 2010
PPR	1.3	Janvier 2013



Légende

--- Limite de la zone d'étude photogrammétrique au 1/5000
(Au sein du périmètre, le zonage au 1/5000 prévaut sur celui au 1/10000)

Phénomènes étudiés

T Crue torrentielle

Disposition spécifiques du règlement

■ Zone rouge R

■ Zone bleue T